

INCITATIONS FINANCIÈRES QUELLES POSSIBILITES?

UNIIC 17 janvier 2017

thierry.fassenot@cnamts.fr

> Repères

Qu'y a-t-il comme incitations financières ?

- Incitations liées à la Tarification
 - > Système de tarification
 - > Ristournes
 - > Cotisations supplémentaires
- Aides Directes en lien avec les programmes de prévention
 - > Contrats de Prévention, dans le cadre d'une **Convention nationale/régionale d'objectifs**
 - > Aides Financières Simplifiées, issu d'un **programme de prévention**

Programmes inscrits dans la COG concernant les activités couvertes par le CTN C

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

Nationaux : TMS pros

Problématiques particulières :

- TPE transport routier de marchandise,
- Jeunes et nouveaux embauchés,
- Séniors,
- Amiante

Programmes d'action régionaux :

- Logistique,
- Collecte et tri des déchets,
- Acheminement presse,
- Risque routier,
- Utilisation de VUL dans BTP et transport,
- Captage, traitement, distribution d'eau.

> Repères

Caractéristiques d'une CNO

- **Définition** : outil créé par la loi et la réglementation (art. L422-5 CSS, arrêté du 09/12/2010), dont les principes sont définis par la CNAMTS, après avis du CTN compétent
- **Durée** : 4 ans
- **Public visé** : PME < 200 salariés
- **Objectif** : fixer un programme d'actions de prévention spécifique à une branche d'activité
- **Montant max.** : non fixé

↳ **Support pour l'élaboration de l'outil conventionnel "contrat de prévention" entre la Caisse régionale et l'entreprise** qui a un projet visant à améliorer les conditions de santé et sécurité au travail

> Repères

Rappels des CNO du CTN C en cours

3EME TRIMESTRE 2020	DATE D'ECHEANCE
C 040 : CNO Transversale CTN C	04/10/2020

3EME TRIMESTRE 2020	DATE D'ECHEANCE
C 041 : Edition, imprimerie reprographique et activités connexes	04/10/2020

> Repères

Caractéristiques d'un programme de prévention

- **Définition** : outil créé par la loi et la réglementation (art. L422-5 CSS, arrêté du 09/12/2010), défini par la CNAMTS ou la Caisse régionale, après avis du CTN/CTR compétent
- **Durée** : 4 ans max. (évalué chaque année)
- **Public visé** : entreprises < 50 salariés
- **Objectif** : aider les entreprises d'une profession à améliorer le niveau de prévention d'un risque spécifique (aides peuvent concerner des investissements d'équipements, de formation, ou des études)
- **Montant max.** : 25 000 €

↳ Support pour l'attribution d'une "**Aide Financière Simplifiée**" versée par la Caisse régionale à l'entreprise (aide pouvant concerner des investissements d'équipements, de formation ou des études)

> Aides Financières Simplifiées :

AFS nationales :

- Préciséo
- Aquabonus
- Airbonus
- Sherpa
- Echafaudages +
- TMS pros Diagnostic
- TMS pros Action
- Transport + sûr
- Filmeuse +
- Garage plus sûr
- Stop essuyage
- Stop amiante
- Bâtir +

Sans compter les AFS régionales (voir sites carsat)

Profil du CTN C

CTN	Nb CR
A	158
B	48
C	93
D	33
E	64
F	91
G	48
H	28
I	38
	601

Le CTN C, c'est :

- beaucoup d'activités concernées (93 CR, soit 15% des CR)
- beaucoup de salariés couverts (> 11% des salariés du RG)
- une sinistralité AT importante (près de 15% des AT du RG pour un indice de fréquence de 43,8 – en moyenne 33,8 en 2013)
- un coût croissant des MP (7% des MP du RG, avec une augmentation de 25% en 5 ans des journées d'IT)

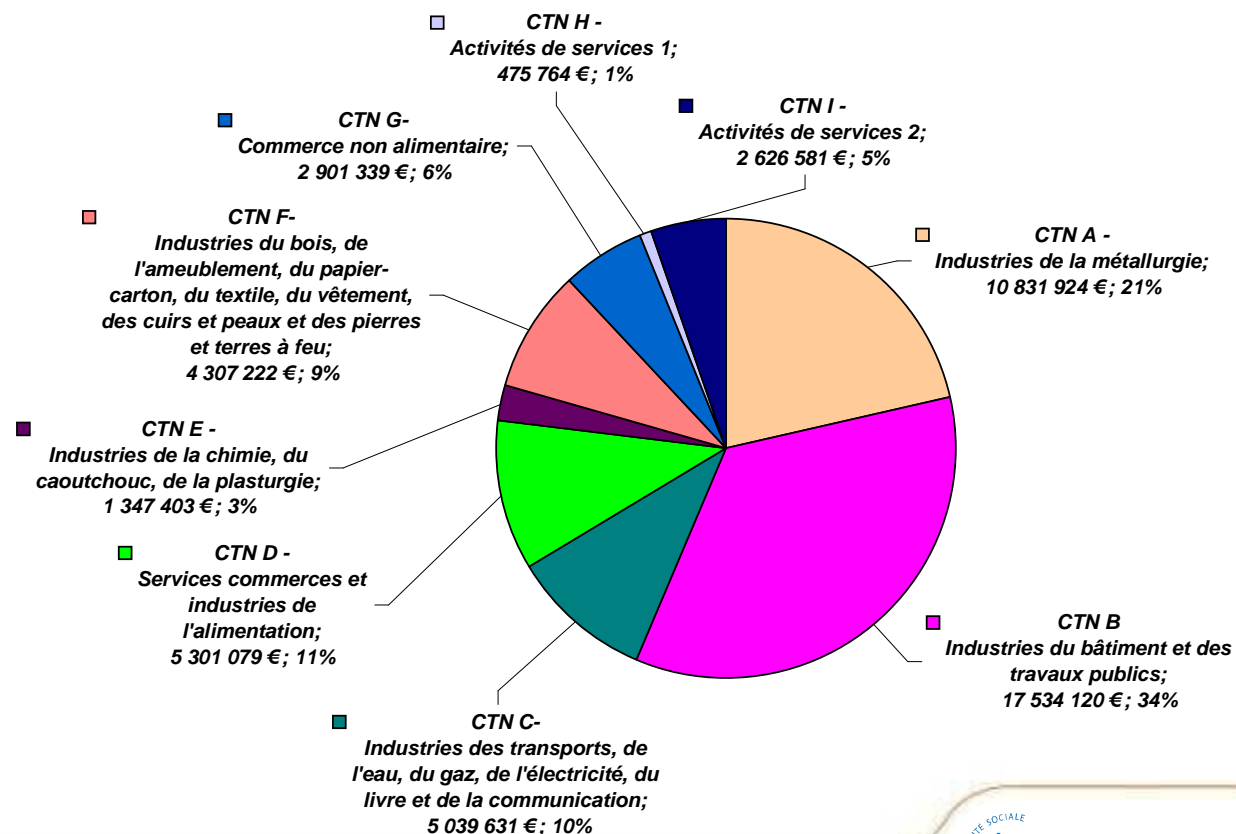
Bilan des incitations financières 2013

Le CTN C représente :

➤ 10% du montant du cumul des AFS et des contrats de prévention

➤ 8% du nombre des AFS et des contrats de prévention cumulés

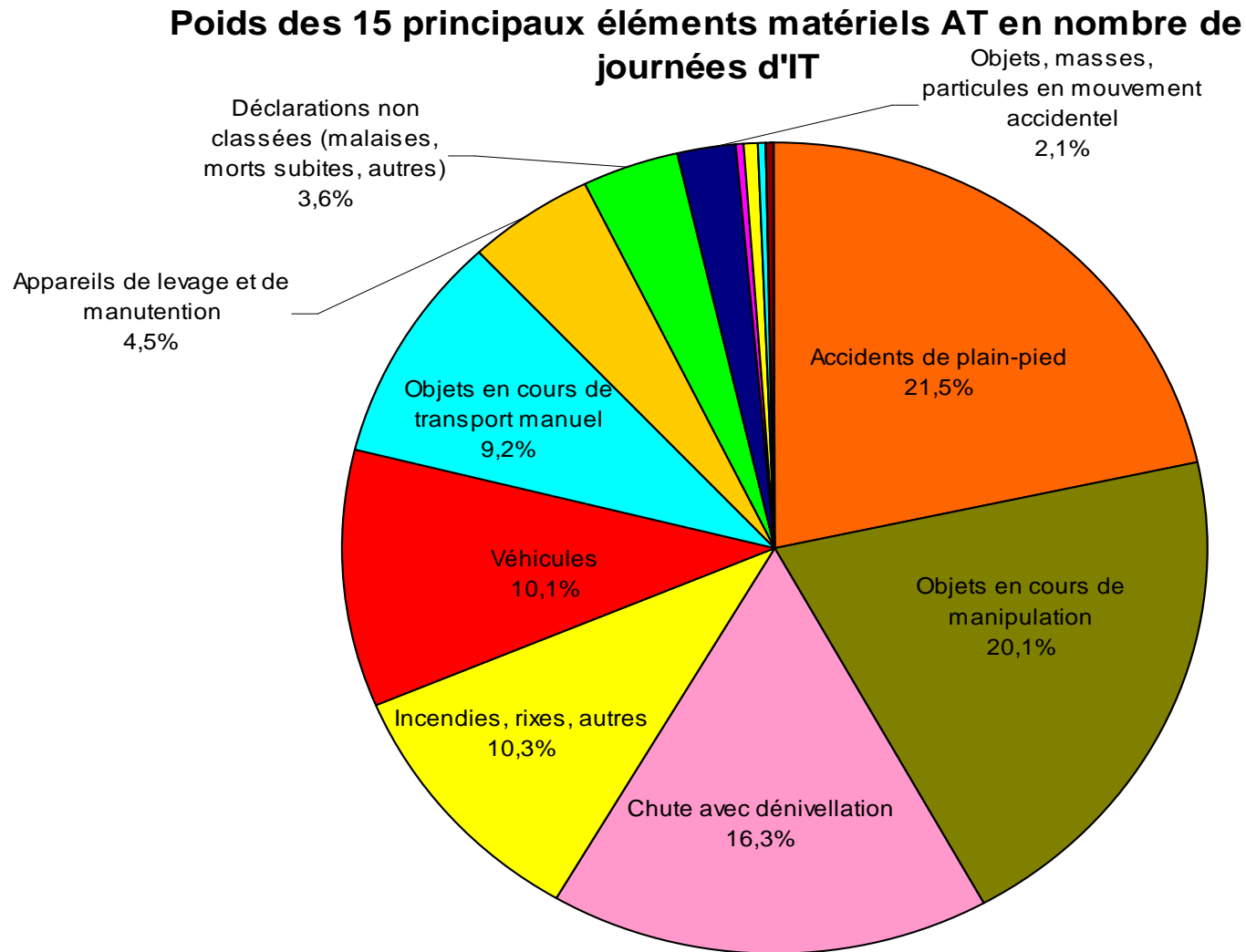
Répartition des AFS et des Contrats de Prévention par CTN (en euros)
Année 2013



Etude de la sinistralité du CTN C pour l'élaboration d'une incitation financière transverse

Sinistralité AT du CTN C

→ Répartition des éléments matériels dans la sinistralité AT

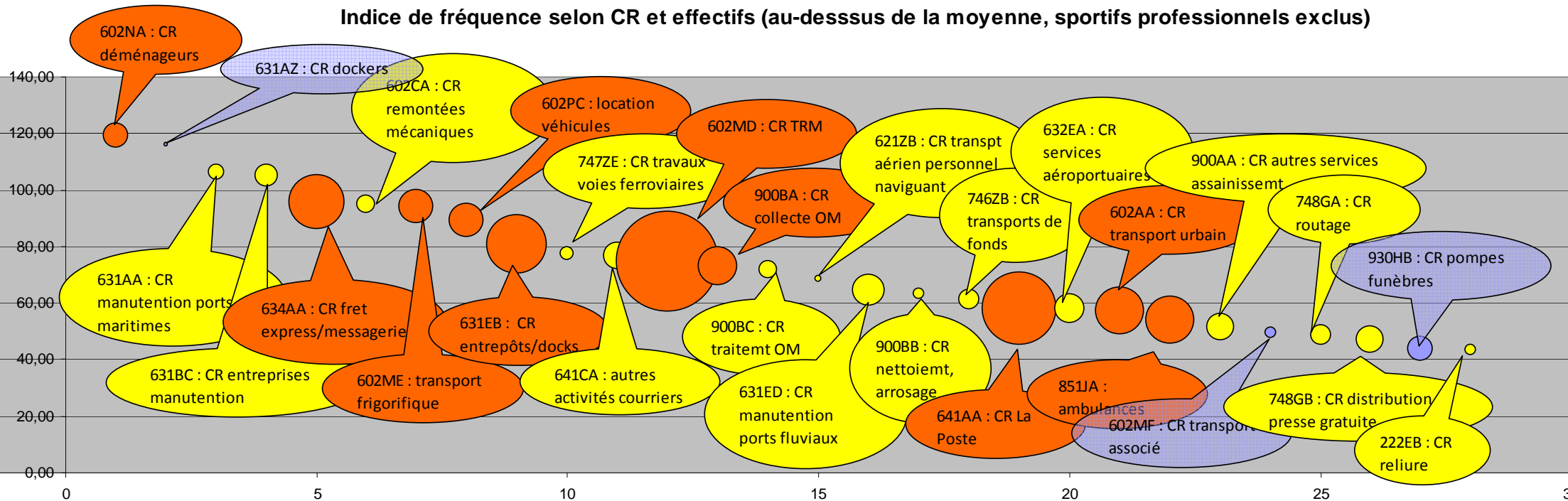


11 9 éléments matériels recouvrent près de 98% des journées d'IT liées aux AT

Sinistralité AT du CTN C

→ Secteurs d'activité concernés par les 9 principaux éléments matériels

Indice de fréquence AT



à écarter (suppression à l'étude)

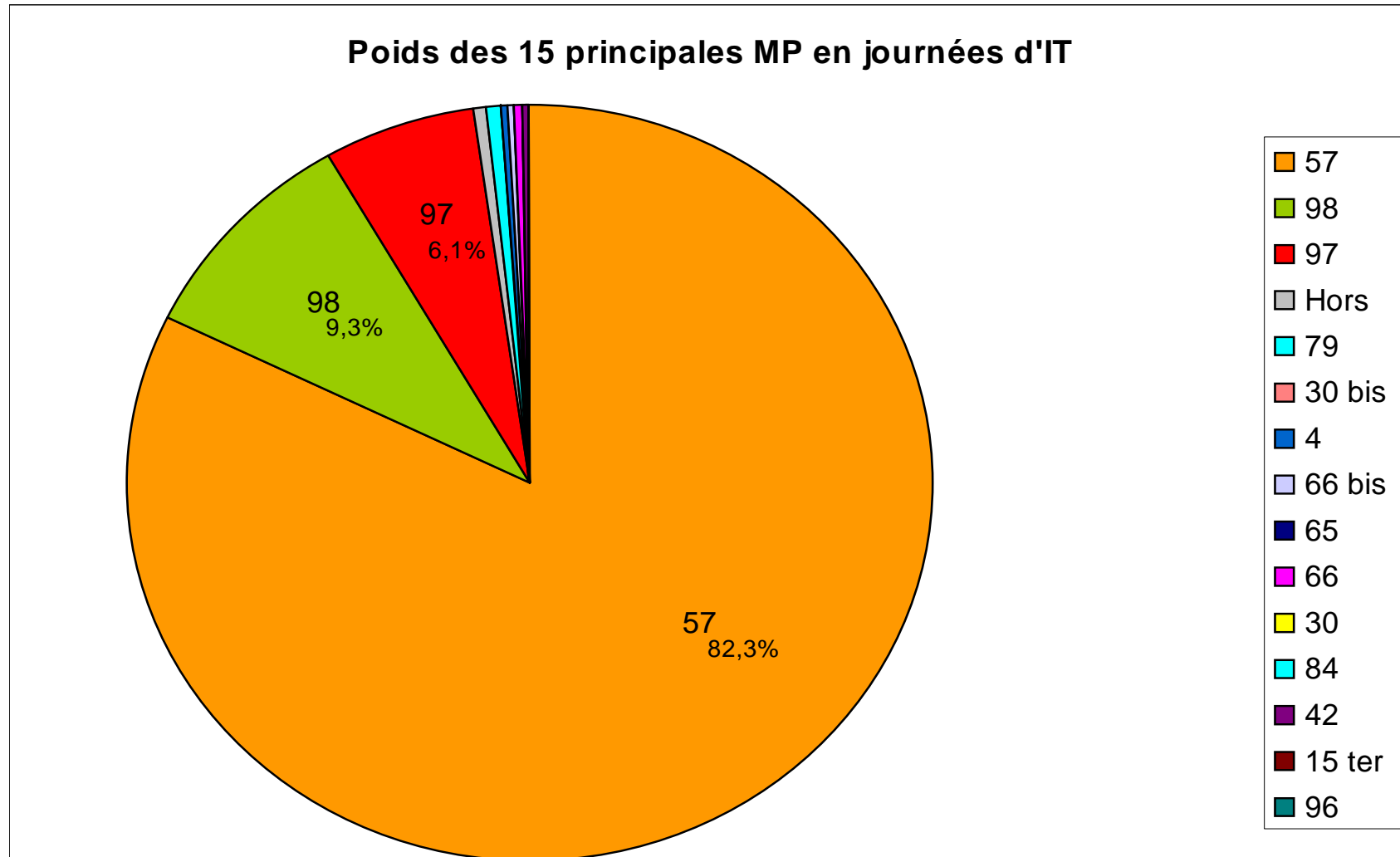
à garder pqq apparaît dans les éléments matériels

n'apparaît pas ds les éléments matériels mais if important => qu'en fait-on ?

Moyenne de l'if AT 2012 du CTN C : 43,7

Sinistralité MP du CTN C

→ Répartition des tableaux dans la sinistralité MP



3 tableaux recouvrent plus de 97% des journées d'IT MP

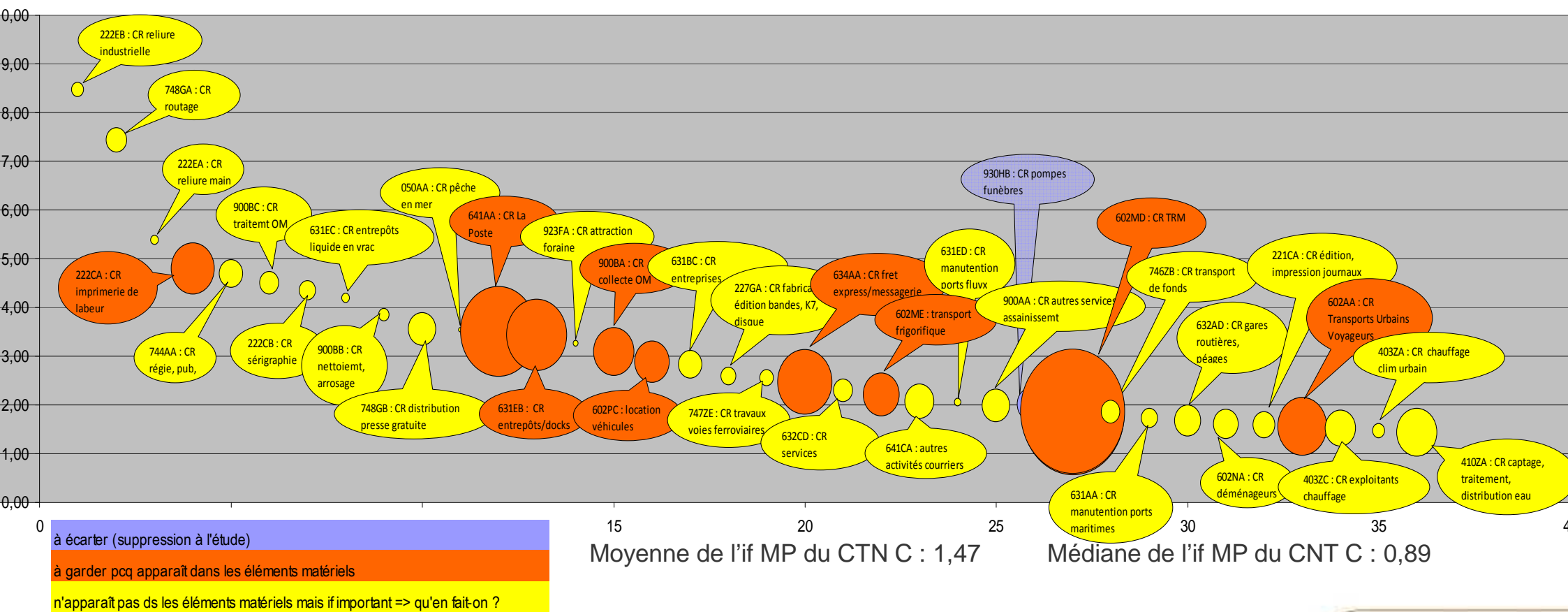
Sinistralité MP du CTN C

➔ Secteurs d'activité concernés par les 3 principaux tableaux MP (soit 97% des IJ MP)

A noter : les 3 principaux tableaux MP du CTN C ont un délai de prise en charge court

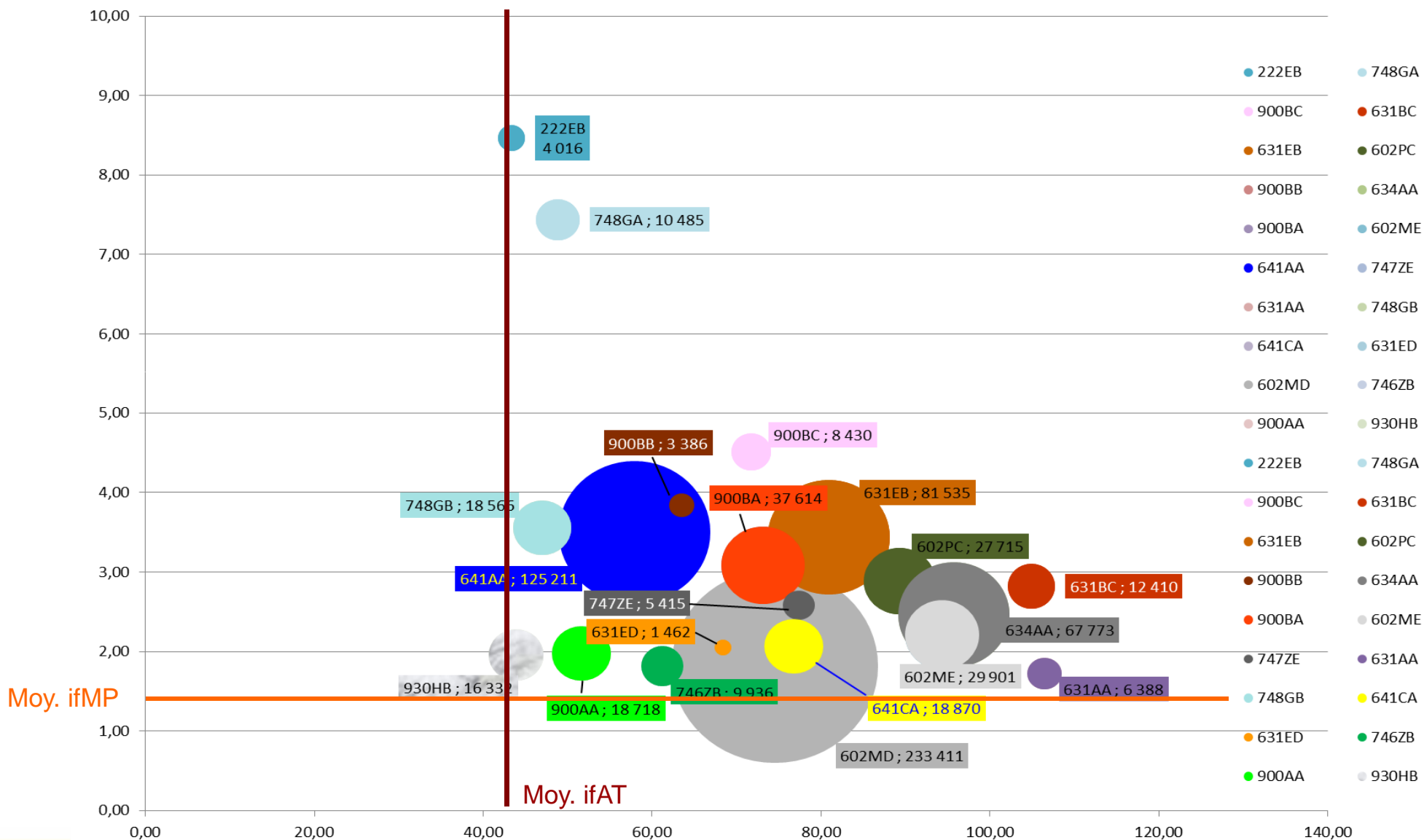
Indice de fréquence MP

Indice de fréquence selon CR et effectifs (au-dessus de la moyenne, hors ouvriers poissonniers à la vignette)



Sinistralité croisée ATMP du CTN C

Répartition de la sinistralité entre les 20 CR les plus impactés à la fois par les AT et les MP



➤ Contenu innovant du projet de CNO transverse :

- **Champ d'application : 20 codes risque identifiés à partir des statistiques présentés en plénière de mai 2015**
- **Objectif visé par la CNO : réduire les risques de TMS et d'accidents liés aux activités de manutention et de port de charges**
- **3 objectifs à atteindre par l'entreprise ("priorités") :**
 - > **Mise à disposition de compétences (formation ou consultant)**
 - > **Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action de prévention**
 - > **Mise en œuvre du plan d'action de prévention**
- **3 types d'action à combiner dans le contrat ("volets") :**
 - > **Formation**
 - > **Réalisation de diagnostic et plan d'action**
 - > **Mise en œuvre du plan d'action**
- **Possibilité d'ajouter une mesure traitant d'un autre risque majeur dans le contrat de prévention**

Points marquants du projet de CNO transverse

- **Quelle communication auprès des entreprises?**
 - > *Les OP concernées s'engagent à porter la CNO auprès des entreprises*
 - > *Les services prévention des caisses régionales diffusent l'information auprès de leurs relais*
- **Dans quel cadre s'inscrit cette CNO transverse ?**
 - > *Coexistence avec les CNO sectorielles : un seul CP à la fois*
 - > *Coexistence avec l'AFS nationale TMS adoptée au printemps 2015*

CNO Edition – Imprimerie

Éléments de contexte – statistiques AT

Code NAF	Libellé	Nb AT en 1 ^{er} règlement dans l'année	Nb AT en 1 ^{er} règlement >3 jours d'arrêt dans l'année	Nb IP	Nb IP <10%	Nb IP ≥10%	Nb décès	Nb jours d'arrêt	Somme des taux d'IP	Effectifs	Indice fréquence
1814Z	Reliure et activités connexes	145	136	10	7	3	0	11 940	70	3 439	42,2
1811Z	Imprimerie de journaux	127	118	8	7	1	1	7 966	156	4 239	30,0

Éléments de contexte – statistiques MP

NAF niv2	Libellé du code NAF de niveau 2	Total TMS CTN C	Amiante CTN C		Autres Cancers CTN C (hors alinéa 4)	Tableau MP 42 ⁽¹⁾ "surdité" CTN C	Autres dont alinéas 4 CTN C	Total MP CTN C	poids MP CTN C	poids salariés CTN C
			Cancers	Autres						
49	Transports terrestres et transport par conduites	856	3	8		6	17	890	28%	24%
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	432	1	6	1	4	9	453	14%	10%
53	Activités de poste et de courrier	422					1	423	14%	6%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	225		1	2	5	6	239	8%	3%
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	151				4	3	158	5%	3%
73	Publicité et études de marché	111					5	116	4%	4%
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	107				1	1	109	3%	2%
- - - - -		- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Parts couvertes par ces 24 secteurs		95,4%	85,7%	77,4%	85,7%	87,5%	92,2%	95,0%	95,0%	85,2%
Autres secteurs		136	1	7	1	4	6	155	5%	14%
TOTAL des MP du CTN C		2 974	7	31	7	32	77	3 128	100%	99,4%

Extrait du Rapport Statistiques présenté au CTN C le 07/10/2015 (Tableau 18)

CNO Edition – Imprimerie

Éléments de contexte – bilan de la CNO précédente

(C034 – activités de sérigraphie, routage, imprimerie, reliure, brochure et presse)

- Nombre de demande de contrats/contrats signés : 80/45

N° de risque	Intitulé	Nb de sections d'établissements	Nb de SE<200 salariés	Taux bruts 2010 (%)	Taux bruts 2011 (%)	Taux bruts 2012 (%)	Taux bruts 2013 (%)	Taux bruts 2014 (%)	Nb de contrats signés	Nb de salariés concernés
221CA	Journaux d'information : édition et impression	530	456	0,415	0,428	0,457	0,506	0,552	1	644
222AB	Imprimerie de presse	102	86	1,557	1,467	1,542	1,578	1,632		
222CA	Imprimerie de labeur	2 556	2 257	1,03	0,99	0,97	1,02	1,055	24	2 917
222CB	Sérigraphie	582	512	0,736	0,737	0,887	0,989	1,064	9	674
222EB	Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue	134	125	1,882	1,945	2,255	2,418	2,495	4	398
222GA	Composition, photocomposition, gravure et photogravure	1 966	1 790	0,247	0,298	0,475	0,464	0,616	6	583
748GA	Routage	327	267	1,323	1,131	1,314	1,443	1,574	1	254
Total		6 197	5 493						45	5 470

Points principaux du texte proposé

- Codes risque visés :

N° de risque	Libellé
221CC	Edition seule de journaux d'information. Agence de presse, y compris journalistes et photographes indépendants
221EB	Edition à l'exception des journaux d'information. Fabrication et édition de supports d'enregistrements sonores. Studios et autres activités photographiques, laboratoires de développement (sauf photographie de presse 221CC). Reliure, dorure main, affiches
222CC	Imprimerie. Sérigraphie. Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue. Edition et impression de journaux d'information
222GB	Composition, photocomposition, gravure et photogravure. Reprographie.
748GA	Routage

Regroupement en 1 seul code risque au 01/01/2017 suite à décision CTN C de mars 2016

→ nécessitera un avenant début janvier 2017

Points principaux du texte proposé

- 3 objectifs de prévention à poursuivre dans les contrats de prévention :
 - > **réduire les risques cibles prioritaires**
 - > **prendre en compte la situation spécifique des salariés seniors et des nouveaux embauchés**
 - > **privilégier la prévention de l'ensemble des risques AT/MP et favoriser la mise en œuvre de plans d'actions dans les entreprises**
- 4 mesures de prévention à prioriser :

Mesure	Pour quoi
Recours à un consultant et / ou un ergonomiste, ou à une personne ressource désignée au sein de l'entreprise	Diagnostiquer et planifier les adaptations des postes et de l'organisation de l'entreprise pour notamment prévenir les risques cibles prioritaires
Investissement dans des équipements	Réduire l'exposition aux risques prioritaires (plan d'actions de prévention des risques professionnels de l'entreprise, recommandations)
Formation des personnes ressources désignées	Monter en compétence afin d'assurer le suivi du plan d'actions de l'entreprise
Politique de prévention de l'entreprise visant les salariés seniors et/ou les nouveaux embauchés	Prendre en compte leurs situations spécifiques

Points principaux du texte proposé

- Le contrat de prévention doit contenir :
 - > Une mesure exemplaire
 - > Une formation interne à l'entreprise ou le recours à une personne extérieure compétente
 - > Un engagement de communication et de valorisation de la mesure prioritaire ou d'une mesure innovante
- Taux de participation de la Caisse aux dépenses de l'entreprise :

Type de mesure	Taux de participation possible pour les Caisses
Mesures CNO prioritaires ou innovantes	15-70%
Autres mesures aidées	15-25%
Mesures non aidées	0%

- Durée : 4 ans à partir de la date de signature
- Engagement de communication des signataires prévu
- Objectif chiffré : 50 CP

Articulations possibles avec la CNO transversale

- Priorisation de la CNO transversale dans le contrat de prévention, avec intégration d'1 risque supplémentaire
 - > Permettant ainsi d'intégrer l'un des objectifs inscrits dans la CNO sectorielle
- Recours à la CNO sectorielle si plusieurs risques "supplémentaires" à traiter dans le contrat de prévention
 - > Nécessite de conserver le risque TMS dans la CNO sectorielle

> **Merci**